Mis en ligne le 12 octobre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20221010-13-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2022

Publication le : 10-10-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 octobre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 30 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Messieurs Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Florian GRENIER, Laëtitia SERPAGGI, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-François RIMET-MEILLE et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Frank PRESUMEY.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-4.1-157

Modification du tableau des effectifs – Ecole Municipale de Musique et de Danse Jean-Pierre Malfait

Monsieur le Maire expose :

Dans la cadre de la réorganisation du fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse Jean-Pierre Malfait, il convient de créer un poste à temps non complet, étant précisé que le nombre global d'heures affecté au fonctionnement de la structure reste inchangé.

Direction ou service	Création		Date d'effet
	Emploi	Grade	
Pôle Vivre ensemble	1 emploi à temps non complet à 5h00/20h00	Assistant enseignement artistique territorial principal 2eme classe	06/10/2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221010-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-10-2022
Publication le : 10-10-2022

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la création de l'emploi détaillé ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 7 octobre 2022
Le Maire

